



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Concours externe du Capet et Cafep-Capet**

**Section design et métiers d'art**

**Note de commentaires pour l'épreuve écrite disciplinaire**

*À compter de la session 2022, les épreuves du concours externe du Capet et du Cafep-Capet sont modifiées. [L'arrêté du 25 janvier 2021](#), publié au journal officiel du 29 janvier 2021, fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le nouveau schéma des épreuves.*

L'épreuve permet d'apprécier les capacités du candidat à valoriser ses connaissances et ses compétences en design et métiers d'art, à mobiliser ses connaissances en histoire des idées, des techniques et des sociétés et à faire preuve de synthèse et de recul critique.

*Durée : cinq heures, coefficient 2.*

## **DOCUMENT DE COMMENTAIRES**

Cette **épreuve écrite disciplinaire** s'inscrit dans la suite logique de l'**épreuve de culture design et métiers d'arts** des sessions précédentes.

Les ressources convoquées dans le sujet et son corpus peuvent être de natures variées, textuelles comme iconographiques et appartenant à des époques différentes.

La bibliographie proposée aux candidats est représentative de la variété des références qui peuvent être convoquées dans cette épreuve.

[https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/Capet\\_externe/35/0/p2022\\_capet\\_ext\\_design\\_metiers\\_art\\_1404350.pdf](https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/Capet_externe/35/0/p2022_capet_ext_design_metiers_art_1404350.pdf)